

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 10 mars 2015 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente à 19h45
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Carrier, agit comme secrétaire.

Une vingtaine de personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 février 2015
 - 4.2 Séance spéciale du 26 février 2015
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité Ad-Hoc – Projet King's Hall tenues les 11 et 18 février 2015
 - 6.2 Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité de développement local tenues les 15 juillet et 12 novembre 2014
 - 6.3 Dépôt du bilan 2014 du plan d'action 2013-2015 de la politique familiale
 - 6.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2015
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Achat d'un simulateur incendie



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

- 8.2 Contribution financière à Sécurijour, édition 2015
- 8.3 Contribution au Camp 911, édition 2015
- 8.4 Formation « Pompier 1 » de quatre candidats

- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Diagnostique du réseau d'égout domestique secteur du Hameau
 - 9.2 Travaux de bouclage Route 147/Moe's River – Décompte progressif no 2 et certificat de réception définitive des ouvrages

- 10. Travaux publics

- 11. Loisirs, culture et communautaire

- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – 9240-9135 Québec inc.
 - 12.2 Création d'un Comité Ad-Hoc – Aménagement routes 147 et 208 secteur village
 - 12.3 Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois
 - 12.4 Aménagement du Récré-O-Parc – Plans et devis d'électricité

- 13. Administration
 - 13.1 Autorisation de cession et de renouvellement du bail de location du 1-6775 route Louis-S.-St-Laurent
 - 13.2 Autorisation de paiement à 9055-3744 Québec inc.
 - 13.3 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2016-2017-2018
 - 13.4 Formation « Application de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières
 - 13.5 Demandes d'appui financier
 - 13.5.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité
 - 13.5.2 Fondation la Frontalière
 - 13.6 Camp de jour 2015
 - 13.7 Fête des bénévoles
 - 13.8 Demande de Machines d'Antan de l'Estrie
 - 13.9 Proclamation « Avril, mois de la Jonquille »

- 14. Ressources humaines
 - 14.1 Modification au Recueil de gestion des Ressources humaines – Autorisation de temps supplémentaire à la demande de l'employé
 - 14.2 Demande d'ajustement de la semaine de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement

- 15. Règlements

- 16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 mars 2015

- 17. Parole aux conseillers

- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions sont adressées par des citoyens de l'assistance concernant le projet d'usine d'AgriBioKem sur le site des Arbrisseaux.

Les principales questions concernent les points suivants:

- Ce genre d'usine affectera-t-il la valeur marchande des propriétés à proximité
- Le nombre de camions qui entreront et sortiront, cela accentue le danger
- Est-ce que le service incendie est équipé pour répondre à un incendie de ce type d'immeuble
- Les odeurs extérieures
- D'où proviennent les biomasses

Le maire a répondu sur certains points dans la mesure où les champs de compétence de la municipalité sont concernés. Pour ce qui est des réponses plus techniques, il a invité les citoyens à se rendre à la deuxième rencontre d'information prévue le 11 mars organisée par les promoteurs.

Il a mentionné également qu'il relève du Ministère de l'Environnement d'encadrer le côté technique des procédés employés.

3. Adoption de l'ordre du jour

063-2015-03-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :
 - 16.1 Autorisation à la Société Alzheimer Estrie – Marche de sensibilisation
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 10 février 2015

064-2015-03-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 27 février 2015 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 26 février 2015

065-2015-03-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 6 mars 2015 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 février 2015 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 février 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

066-2015-03-10

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 31 janvier 2015 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 27 février 2015, des paiements ont été émis pour un total de :

449 967.92\$

Annexe 2

Salaires payés du 31 janvier 2015 au 27 février 2015 92 858.38\$

Dépenses remboursées aux employés 300.87\$

Salaires et cotisations employeur payés 92 557.51\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Martine Carrier, directrice générale par intérim
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Yvon Lapointe, directeur service incendie

6. Rapports des comités

**6.1 Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité Ad-Hoc –
Projet King's Hall tenues les 11 et 18 février 2015**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Les comptes rendus des rencontres du Comité Ad-Hoc projet King's Hall tenues les 11 et 18 février 2015 sont déposés.

6.2 Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité de développement local tenues les 15 juillet et 12 novembre 2014

Les comptes rendus des rencontres du Comité de développement local tenues les 15 juillet et 12 novembre 2014 sont déposés.

6.3 Dépôt du bilan 2014 du plan d'action 2013-2015 de la politique familiale

Le bilan 2014 du plan d'action 2013-2015 de la politique familiale est déposé.

6.4 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2015

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2015 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Achat d'un simulateur incendie

067-2015-03-10

Considérant que la résolution 279 du 11 novembre 2014 autorisait de désigner un responsable dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un simulateur initié par l'organisme Sécurijour;

Considérant que les demandes de subventions ont été faites par l'organisme Sécurijour;

Considérant que le versement de certaines subventions nécessite que l'organisme soit enregistré au Registre des entreprises;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité de Compton achète le simulateur incendie au montant de 8 057.67\$ plus les frais de transport, taux de change, douanes et taxes applicables pour un montant couvrant la totalité des dépenses liées à ce projet moins la somme de 500\$ et ce, conditionnellement à la réception des subventions;
- b. que l'écart net, d'un maximum de 500\$ entre le coût d'acquisition final et les subventions reçues sera assumé à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Sécurijour
Service incendie
Trésorerie
Dossier

8.2 Contribution financière à Sécurijour, édition 2015

068-2015-03-10

Considérant la tenue de l'activité de prévention « Sécurijour » le 29 mai 2015 au Verger Ferland de Compton et regroupant plusieurs ateliers axés sur la prévention en divers milieux;

Considérant la popularité et l'intérêt suscités par cette activité auprès des jeunes des 4^e, 5^e et 6^e années du primaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un appui financier au montant de 1 600\$ à l'organisation « Sécurijour »;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie

8.3 Contribution au Camp 911, édition 2015

069-2015-03-10

Considérant que l'activité « Camp 911 » se tiendra du 6 au 10 juillet 2015 pour une septième année consécutive;

Considérant que cet événement vise à présenter aux jeunes du territoire de la M.R.C. de Coaticook plusieurs activités reliées aux métiers en services d'urgence (ambulancier, pompier et policier);

Considérant que l'activité contribue également à sensibiliser la jeune clientèle aux conséquences de l'alcool au volant, accidents, etc...;

Considérant le succès des années antérieures;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton appuie la tenue du Camp 911 par la contribution en temps du personnel de son service incendie.

Adoptée à l'unanimité

cc : Jonathan Garceau – M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Service incendie

8.4 Formation « Pompier 1 » de quatre candidats

070-2015-03-10

Considérant que le service de sécurité incendie doit poursuivre la formation de ses nouveaux pompiers;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Considérant qu'une session de formation « Pompier 1 – Section 1 et MDS » a débuté en décembre 2014;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la dépense d'un montant de 4 462\$ représentant les frais de formation, les frais de l'École nationale de pompiers du Québec, les frais d'examen et les frais de déplacement du formateur;
- b. que les autres frais reliés à cette formation (salaires, déplacements et repas) soient également autorisés;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Diagnostic du réseau d'égout domestique secteur du Hameau

071-2015-03-10

Considérant la quantité d'eau anormale s'introduisant à l'entrée de l'usine de traitement des eaux usées lors de la fonte de neige et aux pluies du printemps causant plusieurs débordements;

Considérant qu'un secteur problématique a été localisé au poste du Hameau;

Considérant l'offre de service de la firme Avizo en date du 12 février 2015;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Avizo pour établir le diagnostic du réseau d'égout domestique dans le secteur du Hameau lors de la fonte de neige du printemps au montant de 3 840\$ plus les taxes applicables tel que décrit à la l'offre de service du 12 février 2015;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Réseaux d'égout* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Avizo
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.2 Travaux de bouclage Route 147/Moe's River – Décompte progressif no 2 et certificat de réception définitive des ouvrages

072-2015-03-10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Considérant la correspondance et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 2 de l'entrepreneur Grondin Excavation pour les travaux de bouclage de la conduite d'eau potable de la route 147/Moe's River, le tout conformément au contrat octroyé à l'entrepreneur par la résolution 273-2013-09-10;

Considérant que les quittances finales des sous-traitants ont été reçues;

Considérant le certificat de réception définitive des travaux émis par l'ingénieur le 10 février 2015;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif et final numéro 2 à l'entrepreneur Grondin excavation au montant de 9 598.05\$ plus les taxes applicables représentant le 5% de la retenue finale des travaux;
- b. d'autoriser le directeur général ou en son absence son remplaçant dûment désigné, à signer la réception définitive des travaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation
Les Services Exp inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – 9240-9135 Québec inc

073-2015-03-10

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ, c, P 41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que le demandeur 9240-9135 Québec inc. du 960 rue Mill à Ayer's Cliff, a déposé le 5 février 2015, une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise le lot 5 345 892 (82 181.6 m²) du Cadastre du Québec ;

Considérant que le but visé est d'acquérir une porcherie à même une ferme laitière;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole, où l'on retrouve des terres en culture et en boisé;

Considérant que la superficie de la porcherie est minime et ne présente pas de surface cultivable;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35, au plan de zonage ainsi qu'au règlement de lotissement numéro 2002-36 en vigueur dans la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la présente demande de 9240-9135 Québec inc. auprès de la Commission de protection agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
9240-9135 Québec inc.
Ferme B.S. Turin
Service d'urbanisme
Dossier

12.2 Mise sur pied d'un Comité Ad-Hoc – Aménagement routes 147 et 208 secteur village et nomination de ses membres

074-2015-03-10

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement des routes 147 et 208 dans le secteur du village en lien avec le plan directeur d'aménagement de la route 147 plusieurs étapes doivent être entreprises dont des rencontres avec le ministère des Transports;

Considérant qu'afin d'accélérer les rencontres et les différentes étapes relatives à ce projet, il a été convenu de créer un comité du conseil selon les termes de l'article 82 du code municipal, soit :

« Le conseil doit exercer directement les pouvoirs que lui donne le présent code, il ne peut les déléguer.

Cependant il peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque. Dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux par des rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres; nul rapport de comité n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil à une séance ordinaire..... »

lequel comité aura comme mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés à ce projet et de soumettre leur analyse au conseil pour décision;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

II EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise la création d'un comité du conseil «AD HOC » ayant pour mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés au projet d'aménagement des routes 147/208 dans le secteur du village et de soumettre leur analyse au conseil pour décision;
- b. que les élus suivants soient nommés sur le comité :
 - monsieur Bernard Vanasse, président
 - madame la conseillère Nicole Couture, membre élu
 - monsieur le conseiller René Jubinville, membre élu
- c. que le responsable du service d'urbanisme et des réseaux, Alain Beaulieu soit nommé à titre de secrétaire du comité;

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3 Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois

075-2015-03-10

Considérant le projet de caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois présenté par la MRC de Coaticook dans le cadre d'une entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que la municipalité souhaite prioriser la poursuite et le traitement de plusieurs dossiers complexes actuellement en cours;

Considérant qu'il sera toujours possible de réévaluer ce projet dans une période plus propice;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU que la municipalité ne fasse pas partie des 6 noyaux villageois participant au projet en 2015, mais qu'il pourra être reconsidéré dans le futur.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook

12.4 Aménagement du Récré-O-Parc – Plans et devis d'électricité

076-2015-03-10

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du Récré-O-Parc, le système d'éclairage doit être redéfini en fonction du plan concept d'aménagement;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des plans et devis d'électricité pour tout le parc;

Considérant l'offre de service reçue de la firme Avizo en date du 4 mars 2015;

Considérant la recommandation du comité d'aménagement du parc;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Avizo experts-conseils pour réaliser les travaux de l'activité d'ingénierie décrite à l'article 1.1 de l'offre de service au montant de 4 600\$ plus les taxes applicables incluant une rencontre de démarrage;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget immobilisations 2015.

Adoptée à l'unanimité

cc : Avizo
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

13. Administration

**13.1 Autorisation de cession et de renouvellement du bail de location
du 1-6775 route Louis-S.-St-Laurent**

077-2015-03-10

Considérant que l'actuelle locataire du 1-6775 route Louis-S.-St-Laurent a transmis un avis de cession de bail reçu en date du 19 février 2015;

Considérant que la cessionnaire éventuelle souhaite renouveler le bail débutant le 1^{er} juillet 2015;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la cession de bail au nom de Madame Sara Defoor;
- b. d'autoriser la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le bail pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 au coût mensuel de 415\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Sara Defoor
Trésorerie
Dossier

13.2 Autorisation de paiement à 9055-3744 Québec inc.

078-2015-03-10

Considérant l'enlèvement et le déplacement des jeux situés sur le site de l'école des Arbrisseaux a eu lieu en novembre 2014;

Considérant qu'une première portion de la facture a été acquittée en décembre 2014;

Considérant qu'il a été convenu d'enlever et de déplacer d'autres jeux en plus de ceux compris dans la première facturation;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 1 000\$ plus les taxes applicables à 9055-3744 Québec inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.3 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2016-2017-2018

079-2015-03-10

Considérant que l'exercice financier 2015 représente la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière;

Considérant que l'analyse sur l'équité du rôle produite par la firme d'évaluateurs J.P. Cadrin et Ass. Inc. a démontré un déséquilibre significatif entre la catégorie résidentielle et celle des grandes superficies;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une équilibrage du prochain rôle triennal dès maintenant afin d'éviter de trop grands écarts lors du rôle triennal suivant, soit dans six ans;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme d'évaluateurs J.P. Cadrin & Ass. Inc. pour l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2016-2017-2018 pour un montant 30 939\$ plus les taxes applicables;
- b. qu'un premier versement au montant de 18 000\$ soit effectué le 1^{er} mai 2015, et un second versement le 1^{er} février 2016 au montant de 12 939\$ ou le solde réel calculé sur le nombre réel de dossiers déposés, le tout plus les taxes applicables;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2016, 2017 et 2018 du service « *Evaluation* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : J.P. Cadrin & Ass. Inc.
Trésorerie
Dossier

13.4 Formation « Application de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières

080-2015-03-10

Considérant une formation donné par la COMAQ sur l'application de la loi sur les mutations immobilières;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Considérant que cette formation est pertinente pour la trésorière dans le cadre de son travail;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la trésorière à s'inscrire à la formation « Application de la loi concernant les droits sur les mutations immobilières » au coût de 425\$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Gestion financière et administrative* ».

cc : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

13.5 Demandes d'appui financier

13.5.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité

081-2015-03-10

Considérant la demande de la Fabrique Notre-Dame de l'Unité pour une contribution de la municipalité pour le feuillet paroissial « Vie paroissiale » pour l'année 2015;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution de 160 \$ pour la parution d'une annonce de la municipalité dans le feuillet « Vie paroissiale » pour l'année 2015;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Administration générale – autres* »

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

13.5.2 Fondation la Frontalière

082-2015-03-10

Considérant la campagne de financement de la Fondation la Frontalière;

Considérant que plusieurs jeunes de Compton fréquentent l'école secondaire La Frontalière;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. de contribuer à la campagne de financement de la Fondation La Frontalière par l'achat de quatre billets pour un montant de 260\$ plus les taxes si applicables;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 des services «*Conseil et Gestion financière et administrative* »;
- c. que le coût des billets pour les conjoints(tes) soit remboursé par les élus à la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.6 Camp de jour 2015

083-2015-03-10

Considérant que le Conseil souhaite soutenir les familles qui ont besoin d'un camp de jour pour leurs enfants lors du congé scolaire estival;

Considérant que le mode de contribution adopté par le Conseil pourra permettre aux parents de choisir un camp de jour en autant qu'il soit accrédité par l'Association des camps du Québec, un camp de jour municipal, un service d'animation estivale (SAE) ou une autre organisation reconnue;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la participation municipale pour le Camp de jour 2015 se chiffrera comme suit :
 - 150\$ par enfant participant au camp de jour
 - 50\$ d'aide financière supplémentaire pour un 2^e enfant
 - 75\$ d'aide financière supplémentaire pour un 3^e enfant
- b. que le remboursement sera versé aux parents conditionnellement à ce que tous les critères établis au « Programme d'aide financière pour la participation à un camp de jour » joint à la présente soient respectés;
- c. que les deniers requis, soit une somme estimée à 17 000\$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service « *Activités récréatives – autres* »;
- d. que soient publiées dans une prochaine édition de l'Écho ainsi que sur le site web les modalités et informations utiles aux parents concernant la tenue du camp de jour de l'été 2015.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

13.7 Fête des bénévoles

084-2015-03-10

Considérant que le conseil souhaite organiser une Fête des Bénévoles, le 16 avril prochain au Centre communautaire sous la formule d'un 5 à 7;

Considérant qu'afin de faire en sorte que cette fête soit un succès, il est recommandé que le conseil autorise certaines dépenses;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise la tenue d'une Fête des Bénévoles le 16 avril prochain sous la forme d'un 5 à 7 au Centre communautaire;
- b. que la trésorière soit autorisée à payer sur présentation des pièces justificatives, un maximum de 2 700\$ incluant les taxes pour les frais requis devant servir au bon déroulement de la Fête;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2015 du service «*Conseil*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

13.8 Demande de Machines d'Antan de l'Estrie

085-2015-03-10

Considérant que l'Exposition des machines d'Antan ne pourra se tenir sur le site du Récré-O-Parc compte tenu des travaux d'aménagement qui seront en cours;

Considérant que l'événement se tiendra sur le territoire de Compton et attire une clientèle assidue depuis plusieurs années;

Considérant que l'organisation souhaite utiliser le chapiteau de la municipalité pour les 14, 15 et 16 août 2015 lors de la tenue de l'événement ainsi que des bacs pour les ordures et le recyclage;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise le prêt du chapiteau ainsi que des bacs pour les ordures et le recyclage à l'organisme Machines d'Antan de l'Estrie pour les 14, 15 et 16 août 2015.

Adoptée à l'unanimité

cc : Machines d'Antan de l'Estrie
Travaux publics
Dossier

13.9 Proclamation « Avril, mois de la Jonquille »

086-2015-03-10

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- b. que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

cc : Echo de Compton

14. Ressources humaines

**14.1 Modification au Recueil de gestion des Ressources humaines –
Autorisation de temps supplémentaire à la demande de
l'employé**

087-2015-03-10

Considérant qu'afin que l'employé qui n'a pas suffisamment de temps accumulé puisse combler soit un congé des Fêtes, une absence causée par la réalisation d'autres fonctions nécessitant l'arrêt des tâches dans le cadre de son travail régulier ou pour bonifier une période de vacances réduite pour un employé nouvellement embauché;

Considérant la recommandation du Comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier le Recueil de gestion des ressources humaines afin de permettre que l'employé, à sa demande, puisse accumuler l'équivalent d'un maximum d'une journée normale de travail;
- b. la demande de l'employé devra être autorisée par le responsable du service concerné ainsi que par la direction générale en fonction des critères suivants :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

- . à quelle date les heures supplémentaires seront travaillées;
 - . quelles seront les tâches à accomplir (si justifiées par les besoins du service);
- c. que l'employé pourra répéter à nouveau la démarche de sorte à toujours avoir en banque l'équivalent d'une journée normale de travail;
- d. que le nombre d'heures accumulables en vertu de cette modification, ne pourra dépasser la journée normale incluant les heures déjà accumulées par l'employé;
- e. que ce temps supplémentaire sera rémunéré à temps simple.

Adoptée à l'unanimité

cc : Employés
Trésorerie
Dossier

14.2 Demande d'ajustement de la semaine de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement

088-2015-03-10

Considérant que depuis quelques semaines, l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Alain Beaulieu, s'est vu confier des dossiers dont le suivi occasionne un surplus de travail;

Considérant la demande de M. Beaulieu à l'effet d'ajuster sa semaine normale de travail à 37 ½ heures;

Considérant la recommandation du Comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que M. Beaulieu soit autorisé à travailler 2 ½ heures de plus par semaine lorsque les besoins du service le justifient;
- b. que la semaine normale de M. Beaulieu demeurera à 35 h pour le calcul de tous les avantages sociaux;
- c. que la présente soit réévaluée périodiquement par le Comité administratif en fonction de l'évolution des dossiers.

Adoptée à l'unanimité

cc : Alain Beaulieu
Trésorerie
Dossier (2)

15. Règlements

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 mars 2015

16.1 Autorisation à la Société Alzheimer Estrie – Marche de sensibilisation

089-2015-03-10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Considérant que toutes les sociétés Alzheimer à travers le Canada tiendront la « Marche pour l'Alzheimer » le 31 mai prochain;

Considérant que cette année, la Société Alzheimer Estrie a ciblé dans la MRC de Coaticook, la municipalité de Compton pour accueillir la « Marche pour l'Alzheimer » d'un parcours d'environ 5km sur son territoire;

Considérant qu'une autorisation doit être donnée à la Société Alzheimer Estrie afin qu'elle puisse poursuivre l'organisation et la promotion de l'événement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la Société Alzheimer Estrie à tenir la « Marche pour l'Alzheimer » le 31 mai prochain sur le territoire de la municipalité, dans le secteur village conditionnellement :

- à l'obtention de la preuve d'assurance-responsabilité détenue par l'organisme;
- à ce que l'activité soit encadrée par la Société Alzheimer Estrie

Adoptée à l'unanimité

cc : Société Alzheimer Estrie
Dossier

17. Parole aux conseillers

Aucun commentaire n'est émis de la part des conseillers (ères)

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen adresse une question concernant les point 9.1, 13.3, 13.8 et 14.2. Les réponses lui sont transmises séance tenante.

Une citoyenne adresse concernant les points 9.2 et 12.3. Les réponses lui sont transmises séance tenante.

La même citoyenne commente sur les travaux d'agrandissement du Manoir.

Un citoyen s'informe où en est le projet d'élargissement de la route 147. Le maire lui répond que des informations seront obtenues auprès du ministère des Transports.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h00 , clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

